



Instauration d'un sens unique

LES BOUCLES DE LA BRACONNE 2026

Voies Communales N° 5 - 105

A R R E T E N° 2026 281 104

Le Maire de la commune de la Rochefoucauld-en-Angoumois,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le code de la Route et notamment les articles R110, R411, R412, R414, R431 ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.4, L130-5, L411-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002

Vu la demande présentée par LIVERTOUT Corentin, président de la section Cyclo VTT de BRIE LOISIRS ET CULTURES sis 42 rue des Saulnières 16590 BRIE en date du 13 mars 2026 dans le but d'organiser le **Samedi 30 mai 2026**, une épreuve cycliste dénommée **les Boucles de la Braconne** ;

Vu l'avis du maire de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS en date du 10 mars 2026

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – A l’occasion de la manifestation « **les boucles de la Braconne** », la circulation sera règlementée comme suit :

Mise à sens unique dans le sens de la course sur :

- La voie communale n° U5 Route de Saint-Florent, portion entre la route d’Angoulême et la route de Boursillout
- La voie communale n°105 Route de Boursillout

ARTICLE 3 Une signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l’instruction interministérielle – quatrième partie – Signalisation de prescription – sera mise en place à la charge des organisateurs.

ARTICLE 4 – Les dispositions définies à l’article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l’article 2 ci-dessus ;

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de la Rochefoucauld-en-Angoumois.

ARTICLE 6 - MM. Le Permissionnaire,
Le Directeur de l’Agence Départemental et de l’Aménagement,
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

A La Rochefoucauld-en-Angoumois, le 27 mai 2026

Le Maire, Sébastien RIVIERE

